

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Comité I

Taxons produisant du bois d'agar (*Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp.)

PROJETS DE DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base des documents CoP19 Doc. 62.1 et CoP19 Doc. 62.2, après discussion à la troisième séance du Comité I (CoP19 Com. I Rec 3).

Projets de décisions sur *Taxons produisant du bois d'agar (Aquilaria spp. et Gyrinops spp.)*

À l'adresse du Comité des plantes

19.AA Le Comité pour les plantes, avec l'aide du Secrétariat étudie le document CoP19 Doc. 62.2 et les documents d'information CoP19 Inf. 12 et CoP19 Inf. 15; et :

- a) examine les éventuelles révisions à apporter à la Résolution Conf. 16.10, *Application de la Convention aux taxons produisant du bois d'agar*, en tenant compte des autres résolutions pertinentes, y compris la Résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP18), *Application de la Convention aux espèces d'arbres*, et la résolution Conf. 11.11 (Rev. CoP18), *Réglementation du commerce des plantes*, selon qu'il convient ;
- b) formule toute recommandation appropriée concernant le glossaire sur le bois d'agar et les Lignes directrices pour la formulation d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) relatifs au bois d'agar ; et
- c) rend compte de ses conclusions et recommandations sur les paragraphes a) et b) de la présente décision pour examen par le Comité permanent.

À l'adresse du Comité permanent

19.BB Le Comité permanent examine le rapport du Comité pour les plantes sur la décision 19.AA et formule des recommandations à la Conférence des Parties pour améliorer l'application de la Convention pour les taxons produisant du bois d'agar.